

Subventions agricoles

M. McCain: Ne noyez pas le poisson. Allez aux faits!

M. Daudlin: On se demande comment au juste on peut effectuer ces comparaisons et si on facilite les choses en affirmant qu'elles sont faciles à faire, qu'elles se feront en un tournemain, alors qu'on risque de s'apercevoir qu'on ne donne pas une véritable description, qu'on brouille en fait les cartes au lieu d'arranger les choses.

Je sais que le député cherche, pour des raisons très valables et avec la plus grande sincérité, à obtenir le genre d'éclaircissement et de renseignements dont il a besoin pour servir la cause des producteurs qu'il représente. Mais je lui demanderai bien sincèrement s'il ne nous met peut-être pas dans une situation où nous pourrions leur faire plus de tort que de bien. Ainsi, on pourrait faire entrer dans la catégorie des subventions des éléments comme l'éducation, les routes nécessaires pour acheminer les produits agricoles vers les marchés, les services d'inspection effectuée sur les produits agro-alimentaires, la recherche, les programmes de transfert de technologie, les travaux de drainage, et les missions d'exportation.

M. McDermid: Vous exagérez.

M. Daudlin: De même que des éléments plus évidents comme l'application de la loi sur la stabilisation des prix agricoles, l'assurance-récolte, le programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et les subventions à la production laitière. Nous nous exposons sûrement à des considérations de ce genre si nous demandons des discussions semblables. Il serait presque impossible de déterminer quelle proportion des dépenses publiques affectées à ces programmes et à ces services constitue à proprement parler une subvention à l'agriculture et quelle proportion profite à toute la collectivité. Combien d'entre nous ont pris ici la parole pour dire que nous nous en trouverions mieux si le consommateur payait le coût véritable des biens de consommation au lieu que le contribuable en paie une partie? Comment savoir?

Il nous faudrait également examiner, monsieur le Président, tous les programmes offerts par les provinces et répéter ensuite tout cet exercice aux États-Unis, en faisant le calcul de tous les programmes du gouvernement fédéral et du gouvernement des États qui sont de quelque assistance aux agriculteurs. Si ce n'est pas impossible, c'est manifestement très très difficile.

Toutefois, c'est une bonne occasion de discuter, comme nous nous devons de le faire, je crois, de certains des aspects de la politique agricole au Canada et de voir dans quelle mesure on peut parler ici de subventions aux agriculteurs. Il faudrait peut-être commencer par examiner l'ensemble du budget d'Agriculture Canada qui, comme en conviendront les députés, est de l'ordre de un milliard de dollars. Si l'on ajoute à cela le financement du transport des céréales, les programmes relatifs aux céréales et aux oléagineux du ministère de l'Industrie et du Commerce et les programmes offerts aux agriculteurs par l'entremise du ministère de l'Expansion économique régionale, on se retrouve avec un grand total de quelque 1.7 milliard de dollars pour l'année financière 1981-1982. Au cours de cette même année, l'investissement total des gouvernements provinciaux dans le secteur de l'agriculture a été de l'ordre de 1.1 milliard de dollars.

● (1810)

Donc, seulement en additionnant ces deux chiffres, soit 1.7 milliard de dollars au fédéral et 1.1 milliard au provincial,

nous obtenons déjà 2.8 milliards de dollars. Si l'on compare maintenant ce total avec la somme des revenus agricoles nets pour 1981, soit 18.6 milliards de dollars, on peut dire en gros que les dépenses publiques dans le secteur agricole équivalent à quelque 14 p. 100 des revenus nets.

Comme nous débattons aussi des niveaux de subventions dans d'autres pays, nous devrions nous rappeler ce qu'a dit le directeur général de la Commission des communautés européennes, M. Claude Villain, dans une allocution qu'il a prononcée à l'Université du Minnesota en avril dernier. Les députés devineront qu'il a surtout insisté sur le fait que les États-Unis ne devraient pas en vouloir à la Communauté de tant subventionner ses producteurs et ses exportations. Certes, le même genre de préoccupations ont été exprimées ici même au Canada, non seulement par nos producteurs de matières premières, mais aussi par les producteurs de biens manufacturés, les transformateurs, les transporteurs, et le reste. M. Villain a donc dit: «Je dirai simplement que si vous comparez les dépenses budgétaires dans le secteur agricole avec la valeur ajoutée de l'industrie de l'agriculture, vous constaterez que de 1976 à 1978 le rapport a été de 39.2 p. 100 pour la Communauté économique européenne et de 37.6 p. 100 pour les États-Unis». Je ne dispose pas aujourd'hui des données qui ont servi à faire ce calcul. Toutefois, celui-ci montre en général que les agriculteurs canadiens reçoivent beaucoup moins en subventions que leurs concurrents des États-Unis et de la CEE. Je ne sais pas que cela soit un point à débattre aujourd'hui, mais il est important.

D'aucuns, surtout ceux qui sont liés au Conseil économique du Canada, peuvent arguer que le système des offices de commercialisation agricole au Canada constitue aussi une sorte de régime de subventions pour les agriculteurs, en ce sens que, dans bien des cas, les offices de commercialisation garantissent aux agriculteurs un revenu raisonnable pour les produits assujettis à un certain quota. Le chiffre magique de un milliard de dollars en subventions a été établi à des fins publicitaires. On y est arrivé en additionnant tout bonnement la valeur globale de tous les quotas au Canada. C'est une façon manifestement ridicule d'aborder la question. Si, en fait les quotas étaient tous mis en vente en même temps, le produit de cette vente n'aurait rien de commun avec ce que rapporte, à l'heure actuelle, leur octroi en petites quantités.

Je ne veux pas me lancer dans un grand débat sur les offices de commercialisation à ce stade-ci. Ce n'est ni l'heure ni le lieu de le faire. Permettez-moi plutôt de revenir à la comparaison générale des subventions accordées aux États-Unis, au sein du Marché commun et au Canada. Je demande à Votre Honneur de se reporter à l'article paru plus tôt ce mois-ci dans le *Globe and Mail* et dans lequel on compare les subventions accordées sur les principales céréales. Ces chiffres ont été tirés d'une étude effectuée par une société d'experts-conseils d'Ottawa pour le compte du gouvernement du Manitoba. L'étude montre que de 1972-1973 à 1981-1982, les subventions versées aux céréaliers canadiens ont été nettement inférieures à celles reçues par les céréaliers du Marché commun et des États-Unis. Pendant ces dix ans, les subventions au blé ce sont élevées, au Canada, à 4 p. 100 du prix du marché comparativement à 8.6 p. 100 aux États-Unis et à 10.5 p. 100 au sein du Marché commun. Pour ce qui est de l'orge, les chiffres ont été de 5.7 p. 100, 7.2 p. 100, et 20.8 p. 100 respectivement. Je sais qu'il y a d'autres subventions versées au Canada qui rétrécissent l'écart